

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 058.034400.60
Dénomination: SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description / Utilisation: Réactif de laboratoire et contrôle de processus

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: LABORATOIRES HUMEAU
Adresse: 4 rue Képler - BP 4125
Localité et Etat: 44241 La Chapelle Sur Erdre (France)

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. info@humeau.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à
INRS : (33) 01 45 42 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée, catégorie 1B	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Contient: SODIUM HYDROXYDE

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)	Limites de concentration spécifiques 1272/2008 (CLP)
Sodium hydroxyde			
CAS 1310-73-2	3 - 4	Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318	Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %
CE 215-185-5			Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %
INDEX 011-002-00-6			Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %
N° Reg. 01-2119457892-27-XXXX			Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %
Eau			
CAS 7732-18-5	96 - 97	--	--
CE 231-791-2			

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirez immédiatement le sujet contaminé du produit. En cas de symptômes ou de doute, consultez un médecin.
 Réanimer dans des conditions mettant la vie en danger, comme suit:
 Si le sujet ne respire pas: la respiration artificielle doit être débutée immédiatement, par la bouche à bouche;
 Arrêt cardiaque: le massage cardiaque doit être commencé immédiatement;
 Inconscience: la victime doit être placée dans une position stable. En cas de vomissement, maintenez la victime de son côté pour éviter toute aspiration du vomi dans les poumons.
 Ne laissez pas les personnes touchées sans surveillance.
INHALATION
 emmenez le sujet dans un endroit bien ventilé et consultez immédiatement un médecin.
 Si le sujet s'est évanoui, placez-le dans une position de sécurité latérale pour le transport.
CONTACT AVEC LA PEAU:
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer; si l'irritation de la peau persiste, consultez un médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX:
 Laver les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. En cas de difficulté à ouvrir les paupières, administrer un collyre analgésique (par exemple, oxybuprocaine). Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
INGESTION:
 Ne pas faire vomir, appeler immédiatement un médecin.
 Si le patient est conscient: se laver la bouche avec beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

SODIUM HYDROXYDE

Effets aigus liés à la dose

Peau: irritation, nécrose.

Yeux: irritation, dommages à la cornée.

Poumons: irritation, bronchospasme.

Système digestif: en cas d'ingestion, coliques abdominales, nausées, vomissements, hématomèse, méléna.

Effets chroniques

Peau: irritation

Poumons: irritation

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consultez immédiatement un médecin en cas de contact avec la substance.

SODIUM HYDROXYDE

Intervention médicale urgente utile. Un œdème pulmonaire retardé peut survenir après 48 heures.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable et ne nourrit pas les flammes.

5.1. Moyens d'extinction**MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

SODIUM HYDROXYDE

Si possible, retirez les récipients contenant la substance du lieu de l'incendie ou laissez-les refroidir, car l'exposition au rayonnement thermique ou directement en cause peut générer des émanations toxiques.

Si possible, retirez les récipients contenant la substance du lieu de l'incendie ou refroidissez-les, car s'ils étaient en contact avec des métaux et exposés à un rayonnement thermique, ils pourraient générer des gaz inflammables. Les opérations de lutte contre l'incendie doivent prendre en compte le risque d'explosion; par conséquent, le personnel de lutte contre l'incendie doit agir dans une position protégée. Les conteneurs peuvent exploser s'ils sont exposés au feu.

5.3. Conseils aux pompiers**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2017
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

SODIUM HYDROXYDE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
VLA	ESP	2	
WEL	GBR		2
TLV-ACGIH			2 (C)

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation			1 mg/m3	VND			1 mg/m3	VND

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

Méthodes d'échantillonnage:

SODIUM HYDROXYDE: <http://amcaw.ifa.dguv.de/substance/methoden/045-L-Sodium%20hydroxide.pdf>

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	> 13
Point de fusion ou de congélation	Pas applicable
Point initial d'ébullition	> 105 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas applicable
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

Limite inférieure d'explosion	Pas applicable
Limite supérieure d'explosion	Pas applicable
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1,04
Solubilité	dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas applicable
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE) :	0
VOC (carbone volatil) :	0
Danger d'explosion	no

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation. Pour obtenir des solutions aqueuses, ajoutez toujours de l'hydrate de sodium à l'eau et non l'inverse.

Hydrate de sodium: danger potentiel dû à des réactions exothermiques. Il peut être corrosif pour les métaux.
Le contact avec les métaux dégage de l'hydrogène inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

SODIUM HYDROXYDE

Absorbe rapidement le dioxyde de carbone et l'eau de l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, les réactions dangereuses ne sont pas prévisibles.
Hydrogène libre par réaction avec des acides forts. Réagit violemment avec l'eau.

SODIUM HYDROXYDE

La capacité de corrosion augmente à $T > 60$ ° C. Utilisez des récipients adéquats à des températures élevées.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des rayons directs du soleil et de l'humidité.

SODIUM HYDROXYDE

Exposition à l'air, à l'humidité et aux sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles**SODIUM HYDROXYDE**

Acides forts, ammoniac, zinc, plomb, aluminium, eau et liquides inflammables.

10.6. Produits de décomposition dangereux

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

En cas de décomposition thermique ou en cas d'incendie, des gaz et des vapeurs potentiellement nocifs pour la santé (hydrogène) peuvent être libérés.

SODIUM HYDROXYDE

Se décompose en chauffant fortement, en dégageant des fumées toxiques contenant de l'oxyde de sodium.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiquesMétabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

SODIUM HYDROXYDE

Au contact de la peau humaine, à des concentrations non irritantes, le passage des ions est doux et l'absorption difficile.

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

SODIUM HYDROXYDE

Au niveau respiratoire, l'inhalation de vapeurs ou d'aérosols provoque immédiatement: rhinorrhée, éternuement, sensation de brûlure du nez et du pharynx, toux, dyspnée et douleur à la poitrine. Les complications sont un œdème laryngé ou un bronchospasme.

À la fin de l'exposition, la symptomatologie peut régresser, mais il est également possible d'avoir un œdème pulmonaire retardé, dans les 48 heures.

Les autres complications sont les surinfections. L'hypersécrétion bronchique et la desquamation de la muqueuse bronchique en cas de lésions étendues sont responsables d'une obstruction tronculaire et d'une atelectasie.

Les séquelles pulmonaires peuvent être: l'asthme (en particulier le syndrome de dysfonctionnement des voies respiratoires réactives ou le syndrome de Brooks), la sténose bronchique, la bronchectasie, la fibrose pulmonaire.

L'ingestion de solutions concentrées est suivie de douleurs buccales, reprotoxales et épigastriques associées à une hypersialorrhée et à des vomissements sanglants. Il a une acidose métabolique, une hyperleucocytose, une hémolyse et une hypernatrémie.

Les complications sont: perforations œsophagiennes ou gastriques, hémorragie digestive, fistules, difficultés respiratoires (signes d'œdème laryngé ou de pneumopathie par inhalation ou de fistule œsotrachéale), choc, coagulation intravasculaire disséminée.

L'évolution à long terme peut impliquer des sténoses digestives, en particulier des sténoses œsophagiennes. Il existe également un risque de cancérisation des cicatrices du tube digestif.

La contamination cutanée ou oculaire implique localement des brûlures chimiques dont la gravité dépend de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact.

Au niveau de la peau, en fonction de la profondeur des dommages, on observe un érythème, un flitene et une nécrose chauds et douloureux. L'évolution peut être compliquée par des infections, des séquelles esthétiques ou fonctionnelles.

Au niveau oculaire, on observe une douleur immédiate, un larmolement et une hyperémie conjonctivale. Vous pouvez avoir des séquelles telles que: adhérences conjonctivales, opacités cornéennes, cataractes, glaucome et même cécité.

Une exposition cutanée à long terme peut causer une dermatite.

Effets interactifs

SODIUM HYDROXYDE

Pas d'information disponible.

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

SODIUM HYDROXYDE

DL50 de lapin (par voie orale) = 325 mg / kg

DL50 de lapin (voie cutanée): 1350 mg / kg

Rat CL50-4 heures (inhalation): informations non disponibles.

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

Corrosif pour la peau

SODIUM HYDROXYDE

La substance provoque des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. En fonction de la profondeur des dommages, on observe un érythème, un flittene et une nécrose chauds et douloureux. L'évolution peut être compliquée par des infections, des séquelles esthétiques ou fonctionnelles.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

SODIUM HYDROXYDE

La substance provoque des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. Au niveau oculaire, on observe une douleur immédiate, un larmoiement et une hyperémie conjonctivale. Vous pouvez avoir des séquelles telles que: adhérences conjonctivales, opacités cornéennes, cataractes, glaucome et même cécité

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SODIUM HYDROXYDE

L'inhalation de la substance peut causer le syndrome de Brooks (asthme provoqué par des irritants). Une étude chez des volontaires a montré que l'hydroxyde de sodium n'est pas un sensibilisant cutané. De plus, cette substance est largement utilisée et aucun cas de sensibilisation n'a été rapporté.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SODIUM HYDROXYDE

Des études in vitro et in vivo indiquent que l'hydroxyde de sodium n'est pas génotoxique.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SODIUM HYDROXYDE

Une étude datée (1976) sur les travailleurs exposés de manière chronique à la soude caustique n'a pas mis en évidence de relation entre néoplasie et durée ou intensité de l'exposition.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

SODIUM HYDROXYDE

Pas d'information disponible. La substance ne présente pas de toxicité systémique et les effets sur la reproduction ne semblent pas plausibles dans des conditions normales d'utilisation.

Effets néfastes sur le développement des descendants

SODIUM HYDROXYDE

Pas d'information disponible. La substance ne présente pas de toxicité systémique et les effets sur la reproduction ne semblent pas plausibles dans des conditions normales d'utilisation.

Effets sur ou via l'allaitement

SODIUM HYDROXYDE

Pas d'information disponible.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

SODIUM HYDROXYDE

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

La substance est corrosive et l'ingestion d'une solution concentrée d'hydroxyde de sodium provoque une douleur dans la cavité buccale, rétrosternale et affecte la région épigastrique associée à des bavures et des vomissements fréquents accompagnés de traces de perforation sanguine, œsophagienne ou gastrique. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols provoque immédiatement: rhinorrhée, éternuement, sensation de brûlure nasale et pharyngée, toux, respiration sifflante et douleur à la poitrine. Les complications sont un œdème laryngé ou un bronchospasme. À la fin de l'exposition, la symptomatologie peut régresser, mais il est également possible d'avoir un œdème pulmonaire retardé, dans les 48 heures.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Voie d'exposition
SODIUM HYDROXYDE

Suite à une exposition professionnelle par inhalation, un cas de pathologie obstructive grave avec toux, dyspnée et tachypnée après 20 ans d'exposition est rapporté dans la littérature. Une exposition cutanée à long terme peut causer une dermatite.

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SODIUM HYDROXYDE
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

SODIUM HYDROXYDE
Effets à court terme:
Poisson (*Gambusia affinis*) CL50-96 heures: 125 mg / l
Crustacés (*Ceriodaphnia* sp) CE50-48 heures: 40 mg / l
Microorganismes (*Photobacterium phosphoreum*) CE50-15 min: 22 mg / l
Effets à long terme:
Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

SODIUM HYDROXYDE
La forte solubilité dans l'eau et la faible pression de vapeur indiquent que l'hydroxyde de sodium sera principalement trouvé dans le milieu aquatique. La substance est présente dans l'environnement sous forme d'ions sodium et d'hydroxydes. Cela signifie qu'elle ne s'adsorbe pas sur les particules en surface ni sur les surfaces et ne s'accumule pas dans les tissus vivants.
Les émissions atmosphériques d'hydroxyde de sodium sont rapidement neutralisées par le dioxyde de carbone ou d'autres acides et sels (par exemple, le carbonate de sodium).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SODIUM HYDROXYDE
Le produit a un potentiel de mobilité très élevé

12.4. Mobilité dans le sol

SODIUM HYDROXYDE
Compte tenu de la mobilité dans le sol et la solubilité élevée, il peut fondre en raison de la pluie et d'infiltrer dans le sol. Aucune émission significative n'est attendue dans l'environnement terrestre lors d'une utilisation normale de la substance. Toute petite émission sera neutralisée par la capacité tampon du sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

IMDG: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

IATA: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8

IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8

IATA: Classe: 8 Etiquette: 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80 Special Provision: -	Quantités Limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (E)
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités Limitées: 1 L	
IATA:	Cargo: Pass.:	Quantité maximale: 30 L Quantité maximale: 1 L	Mode d'emballage: 855 Mode d'emballage: 851
	Instructions particulières:	A3, A803	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

SODIUM HYDROXYDE

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

058.034400.60 - SODIUM HYDROXYDE 1N=N/1=1M

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Fiche de données de sécurité n° 8 du 10/10/2019. Les modifications apportées au document: en-tête, sections 1 et 3.